

Exemples de remboursements – Hors Alsace-Moselle

Exemple ¹	Prix moyen pratiqué	Base de remboursement (BR)	Remboursement du régime obligatoire (RO) Hors Alsace-Moselle	Remboursement de la complémentaire santé (RC)	Reste à charge
Hospitalisation					
● Forfait journalier hospitalier en court séjour	20,00 €	20,00 €	-	20,00 €	0 €
● Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte ²	355,00 €	271,70 €	247,70 €	107,30 €	0 €
● Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte ²	431,00 €	271,70 €	247,70 €	183,30 €	0 €
Optique					
● Équipement optique de classe A (monture + verres) de verres unifocaux les plus fréquents (équipement 100 % santé) ³	125,00 €	37,50 €	22,50 €	102,50 €	0 €
● Équipement optique de classe B (monture + verres) de verres unifocaux les plus fréquents ⁴	345,00 €	0,15 €	0,09 €	299,91 €	45,00 €
Dentaire					
● Détartrage	28,92 €	28,92 €	20,24 €	8,68 €	0 €
● Couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières pré-molaires (prothèse 100 % santé)	500,00 €	120,00 €	84,00 €	416,00 €	0 €
● Couronne céramo-métallique sur deuxièmes pré-molaires (prothèse à honoraires maîtrisés)	538,70 €	120,00 €	84,00 €	454,70 €	0 €
● Couronne céramo-métallique sur molaire (prothèse à honoraires libres)	538,70 €	107,50 €	75,25 €	440,75 €	22,70 €
Aides auditives					
● Aide auditive de classe I par oreille (équipement 100 % santé)	1 100,00 €	350,00 €	210,00 €	890,00 €	0 €
● Aide auditive de classe II par oreille	1 476,00 €	350,00 €	210,00 €	1 266,00 €	0 €
Soins courants⁵					
● Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires	25,00 €	25,00 €	16,50 €	7,50 €	1,00 €
● Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie sans dépassement d'honoraires	30,00 €	30,00 €	20,00 €	9,00 €	1,00 €
● Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent de l'OPTAM ou de l'OPTAM-CO)	44,00 €	30,00 €	20,00 €	23,00 €	1,00 €
● Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent de l'OPTAM ou de l'OPTAM-CO)	56,00 €	23,00 €	15,10 €	29,90 €	11,00 €

(1) Les calculs réalisés sont effectués au regard des BR, des prix limite de vente et des prix moyens connus à ce jour.

(2) Le remboursement de la complémentaire santé inclut la prise en charge du forfait actes lourds (24 €).

(3) Prix limite de vente pour les verres unifocaux, sphériques les plus fréquents pour des adultes (47,50 €/verre) et une monture (30 €).

(4) Prix moyen national pour les verres unifocaux sphérocyllindriques les plus fréquents pour des adultes (100 €/verre) et une monture (145 €).

(5) Les montants remboursés indiqués tiennent compte de la participation forfaitaire de 1 € retenue sur chaque consultation ou acte réalisé par un médecin, sauf pour les personnes de moins de 18 ans, les femmes enceintes à partir du 6^{ème} mois de grossesse jusqu'à 12 jours après l'accouchement, les bénéficiaires de la CMU complémentaire, de l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) ou de l'aide médicale de l'État (AME).

Les exemples sont établis pour un profil-type : un patient adulte, sans exonération du ticket modérateur, respectant le parcours de soins coordonnés.

Exemples de remboursements – Alsace-Moselle

Exemple ¹	Prix moyen pratiqué	Base de remboursement (BR)	Remboursement du régime obligatoire (RO) Alsace-Moselle	Remboursement de la complémentaire santé (RC)	Reste à charge
Hospitalisation					
● Forfait journalier hospitalier en court séjour	20,00 €	20,00 €	20,00 €	-	0 €
● Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte	355,00 €	271,70 €	271,70 €	83,30 €	0 €
● Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte	431,00 €	271,70 €	271,70 €	159,30 €	0 €
Optique					
● Équipement optique de classe A (monture + verres) de verres unifocaux les plus fréquents (équipement 100 % santé) ²	125,00 €	37,50 €	33,75 €	91,25 €	0 €
● Équipement optique de classe B (monture + verres) de verres unifocaux les plus fréquents ³	345,00 €	0,15 €	0,13 €	299,87 €	45,00 €
Dentaire					
● Détartrage	28,92 €	28,92 €	26,03 €	2,89 €	0 €
● Couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières pré-molaires (prothèse 100 % santé)	500,00 €	120,00 €	108,00 €	392,00 €	0 €
● Couronne céramo-métallique sur deuxième pré-molaires (prothèse à honoraires maîtrisés)	538,70 €	120,00 €	108,00 €	430,70 €	0 €
● Couronne céramo-métallique sur molaire (prothèse à honoraires libres)	538,70 €	107,50 €	96,75 €	419,25 €	22,70 €
Aides auditives					
● Aide auditive de classe I par oreille (équipement 100 % santé)	1 100,00 €	350,00 €	315,00 €	785,00 €	0 €
● Aide auditive de classe II par oreille	1 476,00 €	350,00 €	315,00 €	1 161,00 €	0 €
Soins courants⁴					
● Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires	25,00 €	25,00 €	21,50 €	2,50 €	1,00 €
● Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie sans dépassement d'honoraires	30,00 €	30,00 €	26,00 €	3,00 €	1,00 €
● Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent de l'OPTAM ou de l'OPTAM-CO)	44,00 €	30,00 €	26,00 €	17,00 €	1,00 €
● Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent de l'OPTAM ou de l'OPTAM-CO)	56,00 €	23,00 €	19,70 €	25,30 €	11,00 €

(1) Les calculs réalisés sont effectués au regard des BR, des prix limite de vente et des prix moyens connus à ce jour.

(2) Prix limite de vente pour les verres unifocaux, sphériques les plus fréquents pour des adultes (47,50 €/verre) et une monture (30 €).

(3) Prix moyen national pour les verres unifocaux sphérocyindriques les plus fréquents pour des adultes (100 €/verre) et une monture (145 €).

(4) Les montants remboursés indiqués tiennent compte de la participation forfaitaire de 1 € retenue sur chaque consultation ou acte réalisé par un médecin, sauf pour les personnes de moins de 18 ans, les femmes enceintes à partir du 6^{ème} mois de grossesse jusqu'à 12 jours après l'accouchement, les bénéficiaires de la CMU complémentaire, de l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) ou de l'aide médicale de l'État (AME).

Les exemples sont établis pour un profil-type : un patient adulte, sans exonération du ticket modérateur, respectant le parcours de soins coordonnés.